

## Règlement Jeu MARQUE SAVOIE / MIGROS FRANCE Janvier/Février 2012

### Article 1

Du 24/01/12 au 29/02/12 inclus, La Marque Savoie, dont le siège se situe au 52 avenue des Iles – 74 994 Annecy Cedex 9, organise un grand jeu gratuit sans obligation d'achat en partenariat avec les 3 magasins Migros France (Etrembières, Thoiry, Neydens) et les producteurs agréés Marque Savoie.

### Article 2

Pour jouer, il suffit de remplir lisiblement et complètement le bon de participation disponible sur les produits (collerettes et flyers) dans les magasins participant et de le retourner, **avant le 02/03/12 minuit**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : **Marque Savoie - Jeu Migros - 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9**. Un seul bulletin par enveloppe et par foyer (même nom, même adresse).

Participation possible sur papier libre. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur, sur demande. Une seule demande par enveloppe et par foyer (même nom, même adresse).

### Article 3

Un tirage au sort parmi l'ensemble des bulletins de participations reçus aura lieu **le 13/03/12** et déterminera les 33 gagnants. Un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse. Les gagnants seront informés personnellement par courrier.

### Article 4

**La dotation comprend 3 iPad (1 iPad par magasin : Etrembières, Thoiry, Neydens, valeur 600 €) et 30 entrées pour 2 personnes à l'espace aquatique Vitam'Parc de Neydens (valeur/pers 20 € - validité 1 an).** Cette dotation n'est ni échangeable, ni négociable, ni revendable. Les lots gagnés par des participants dont les coordonnées seraient incomplètes ou erronées ne pourront être réclamés. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des retards, pertes, avaries du fait des services postaux et intervenus lors de la livraison. **Tout gagnant ne s'étant pas manifesté par tout moyen (appel téléphonique, courrier, mail) avant le 05/05/2012 est considéré comme ayant renoncé à son lot.**

### Article 5

Le règlement complet de cette opération est déposé à la SCP LAURENT/ AUGUSTIN/PARISOT, Huissiers de justice associés à ANNECY (74).

Il est disponible sur le site [www.marquesavoie.com](http://www.marquesavoie.com) et sera envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante : **Marque Savoie - Jeu Migros - 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9**. Une seule demande par enveloppe et par foyer (même nom, même adresse). Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur, sur demande.

### Article 6

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure. Il est réservé aux personnes habitant en France Métropolitaine, hors Dom-Tom.

### Article 7

La liste des gagnants sera diffusée sur le site [www.marquesavoie.com](http://www.marquesavoie.com).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978).

### Article 8

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'huissier de justice. En cas de contestation au règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de 1 mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.